Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile

Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband

Band: 41 (1994)

Heft: 5

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 26.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

D'ailleurs, sa qualité de civil lui permet d'avoir accès quasi partout, et il assure les contacts tant sur le plan cantonal que Suisse et international, puisque deux départements français jouxtent la frontière: la Haute-Savoie et l'Ain.

Ces deux hommes sont donc les concepteurs du plan ISIS, mais, comme tient à le préciser Marius Monney «avec l'aide et les conseils de beaucoup d'autres personnes et de services.»

Tout commence en 1984

«L'affaire de la fuite de brome survenue dans l'entreprise Firmenich avait défrayé la chronique, raconte Marius Monney, et démontré quelques lacunes dans notre organisation catastrophe, si bien que le conseil d'Etat a décidé de revoir tout le système.»

Un nouveau règlement concernant l'information et la défense contre les catastrophes a été conçu. En 1988, ce qui allait s'appeler le plan ISIS a été confié au chef de la police.

Ont été réunis autour de la même table outre la police, les sapeurs-pompiers, la protection civile, les moyens sanitaires, bref, tous les movens du canton afin de créer la structure et de définir les zones de responsabilité.

«Entre-temps, Guy-André Marmy a rejoint l'équipe et s'est vu confier la responsabilité de ce dossier, à plein temps, précise Monney.»

Suivant les directives du conseil d'Etat, il s'agissait de créer une organisation unique, regroupant toutes les parties spécialisées dans tous les aspects du secours en cas de catastrophe. Chacun, bien entendu, restant maître dans son service.

C'est dans ce contexte qu'est né le plan ISIS qui, avec sa connotation mythique, contient déjà en lui-même la notion de protection puisque, comme on le sait, la

déesse égyptienne Isis, sœur et femme d'Osiris, représentait la protection du mariage et de l'agriculture.

Pour Marius Monney, les choses sont maintenant claires: «Premièrement, le principe de base d'intervention repose sur chaque service, qui reste sous son propre commandement. Deuxièmement le système modulaire permet une montée en puissance du dispositif. En effet, un incendie représente déjà quatre cellules. Il y a déjà, au minimum, les pompiers et la police; on pourrait ensuite imaginer l'écotoxicologie, à cause peut-être de problèmes liés à l'environnement. La cellule information entre aussi parfois en jeu. S'il y a des blessés ou une évacuation à prévoir, alors, c'est le reste du système qui peut intervenir. En cas d'incendie dans une zone sensible, on peut aussi prévoir une pré-alerte.

L'étape suivante consiste à mettre en place le PCO (Poste de Coordination des Opérations), et, sur le front, le PCI (Poste de Coordination des Interventions). Le PCO est dirigé par le chef de la police et le PCI par le commandant du SIS (Service Incendie et Secours - sapeurs-pompiers), respectivement le SSA (Aéroport de Cointrin). C'est le Conseil d'Etat qui pourrait décider la mise sur pied d'un EM de crise, dirigé et coordonné par le chef de la police. C'est le cas de figure extrême.»

Dès 1991, le chef de la police s'est vu encore confier la défense générale qui dépendait dans le passé du Département militaire cantonal. Si bien qu'à Genève, il n'existe plus qu'un seul et même EM, ce qui rend la coordination plus facile.

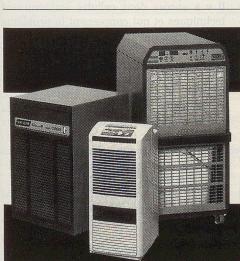
Le plan ISIS

Au sommet de la pyramide: l'état-major de crise, dirigé par le chef de la police. Audessus de lui figure l'état-major d'urgence du Conseil d'Etat, réunissant trois conseillers d'Etat: Justice, Police et Transport, Intérieur et Santé publique.

Ce plan intègre également la protection civile, qui rappelons-le, agit à deux échelons: le premier, avec quatre détachements de spécialistes, et celui des généralistes. Dans l'organisation générale, la PCi représente l'échelon secours. La cellule se-



Guy-André Marmet, responsable catastrophes/EMCC.



Finis les dégâts dus à l'humidité!

A la cave, à l'entrepôt, dans l'appartement, les installations industrielles ou de la pro-r tection civile, les appareils à condensation Krüger sont d'un fonctionnement sûr, entièrement automatique et économique!

Demandez notre documentation détaillée!

Krüger + Cie. 1606 Forel, Tél. 021/781 27 91 Succursales: Degersheim SG, Dielsdorf ZH, Weggis LU, Grellingen b. Basel, Münsingen BE, Samedan GR, Zizers GR, Gordola TI

Veuillez m'envoyer une documentation détaillés veuillez ill envoyer une aocumentation aetal sur votre programme de déshumidificateurs. à retourner à Krüger + Cie., 1606 Forel NPA/Lieu: